

2026 numéro 16
18 mars 2026

FiscAlerte - Canada

Budget du Nouveau-Brunswick de 2026

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

« [L]e budget présenté aujourd'hui reflète une réalité économique et financière qui s'est considérablement transformée en peu de temps. Notre mission reste cependant inchangée : investir dans les gens du Nouveau-Brunswick en faisant croître notre économie et en fournissant efficacement des services publics. »

« Les gens du Nouveau-Brunswick ont clairement exprimé leurs priorités : des soins de santé accessibles, un système éducatif solide et des solutions pour rendre le coût de la vie abordable. Il est clair qu'ils veulent que nous trouvions des économies plutôt que nous leur demandions de déboursier encore plus d'argent. C'est ce que nous comptons faire avec ce budget. »

*René Legacy, ministre des Finances et du Conseil du Trésor du Nouveau-Brunswick
Discours du budget de 2026*

Le 17 mars 2026, René Legacy, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor du Nouveau-Brunswick, a déposé le budget de la province pour l'exercice 2026. Le budget ne prévoit aucun nouvel impôt, aucune nouvelle taxe, ni aucune hausse de l'impôt sur le revenu.

Le ministre prévoit un déficit de 1,39 milliard de dollars pour l'exercice 2026-2027 et s'attend à des déficits pour chacun des deux exercices suivants.

Il est indiqué dans le budget qu'un plan de croissance économique complet sera présenté au cours des prochaines semaines.

Voici un sommaire des principales mesures fiscales annoncées.



**Façonner l'avenir
en toute confiance**

Mesures fiscales visant les entreprises

Taux d'imposition des sociétés

Aucun changement n'a été proposé aux taux d'imposition des sociétés ni au plafond des affaires pour les petites entreprises de 500 000 \$.

Le tableau A présente les taux d'imposition des sociétés applicables au Nouveau-Brunswick pour 2026.

Tableau A - Taux d'imposition des sociétés applicables au Nouveau-Brunswick pour 2026¹

	N.-B.	Taux fédéraux et provinciaux combinés
Taux d'imposition des petites entreprises ²	2,50 %	11,50 %
Taux général d'imposition des sociétés ^{2, 3}	14,00 %	29,00 %

¹ Sauf indication contraire, les taux indiqués sont les taux pour l'année civile.

² Le taux fédéral d'imposition des sociétés pour les fabricants de technologies à zéro émission admissibles a été abaissé à 7,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux fédéral général d'imposition des sociétés de 15 %, et à 4,5 % dans le cas des revenus admissibles par ailleurs assujettis au taux fédéral d'imposition des petites entreprises de 9 %. Ces réductions ne sont pas prises en compte dans les taux fédéraux et provinciaux combinés présentés ci-dessus.

³ Un impôt fédéral supplémentaire de 1,5 % s'applique sur le revenu imposable des banques et des assureurs-vie (sous réserve d'une exonération de 100 millions de dollars à partager entre les membres d'un groupe).

Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises

Il a été annoncé dans le budget que des modifications législatives proposées au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick, qui contribueront à stimuler la productivité et l'investissement, seront déposées au printemps. Aucun détail supplémentaire n'était fourni dans le budget.

Mesures fiscales visant les particuliers

Taux d'imposition des particuliers

Le budget ne prévoit aucune modification des taux d'imposition des particuliers.

Le tableau B présente un résumé des taux d'imposition des particuliers du Nouveau-Brunswick pour 2026.

Tableau B - Taux d'imposition des particuliers du Nouveau-Brunswick pour 2026

Taux applicable à la première tranche	Taux applicable à la deuxième tranche	Taux applicable à la troisième tranche	Taux applicable à la quatrième tranche
De 0 \$ à 52 333 \$	De 52 334 \$ à 104 666 \$	De 104 667 \$ à 193 861 \$	Plus de 193 861 \$
9,40 %	14,00 %	16,00 %	19,50 %

Le tableau C présente les taux d'imposition des particuliers fédéraux et provinciaux combinés pour 2026 pour les tranches de revenu imposable supérieur à 181 440 \$.

Tableau C - Taux d'imposition des particuliers fédéraux et provinciaux combinés pour 2026

Tranche	Revenu ordinaire ¹	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
De 181 441 \$ à 193 861 \$ ²	45,29 %	22,46 %	38,54 %
De 193 862 \$ à 258 482 \$ ²	48,79 %	27,29 %	42,57 %
Plus de 258 482 \$	52,50 %	32,40 %	46,83 %

¹ Le taux applicable aux gains en capital correspond à la moitié du taux applicable au revenu ordinaire.

² Le montant personnel de base fédéral est composé de deux éléments : le montant de base (14 829 \$ pour 2026) et un montant supplémentaire (1 623 \$ pour 2026). Le montant supplémentaire est réduit pour les particuliers dont le revenu net excède 181 440 \$ et est éliminé pour les particuliers dont le revenu net excède 258 482 \$. Par conséquent, le montant supplémentaire est récupéré sur le revenu net qui excède 181 440 \$, jusqu'à l'élimination du crédit d'impôt supplémentaire de 227 \$, ce qui entraîne une majoration de l'impôt fédéral (soit 0,29 % sur le revenu ordinaire) applicable au revenu net entre 181 441 \$ et 258 482 \$.

Autres mesures fiscales

Impôt foncier

Le budget propose une révision approfondie des exonérations d'impôt foncier, afin de s'assurer qu'elles sont justifiées et équitables. Aucun détail supplémentaire n'a été fourni.

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats ou avec l'un des professionnels suivants :

Pauline Vautour

+1 506 388 7724 | pauline.vautour@ca.ey.com

Marc Léger

+1 506 388 7746 | marc.d.leger@ca.ey.com

Natacha Poirier

+1 506 388 7719 | natacha.poirier@ca.ey.com

Troy Stanley

+1 709 570 8290 | troy.a.stanley@ca.ey.com

Pour des renseignements à jour sur les budgets fédéral, provinciaux et territoriaux, visitez notre site ey.com/fr_ca/budget.

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques approfondies, sur le plan tant national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts s'ancre dans des connaissances sectorielles pointues. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclaration fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.ey.com/fr_ca/tax.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca/services/tax-law-services.

© 2026 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.